

gros du reste des dépenses s'inscrivent au chapitre des programmes de santé, des allocations aux anciens combattants et des pensions d'invalidité. Pendant la période considérée, la part des dépenses consacrée à ces programmes n'a guère fluctué. Une proportion croissante des dépenses totales s'explique par la mise sur pied de programmes nouveaux et enrichis, qui découlent de l'évolution de la politique sociale au Canada.

Ces programmes, déjà décrits dans le présent chapitre, comprennent: le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec; le Régime d'assistance publique du Canada, qui vient en aide aux personnes nécessiteuses; le Supplément de revenu garanti (SRG), qui s'ajoute aux prestations de nombreux bénéficiaires de la SV; la Loi de 1968 sur les soins médicaux et les lois provinciales correspondantes de 1971; le programme élargi d'assurance-chômage de 1971, qui prévoit des prestations prolongées, et les crédits ou abattements d'impôt instaurés dans les années 1970, qui permettent au contribuable de se prévaloir de certaines déductions, y compris le crédit d'impôt fédéral pour enfants et les remises provinciales au titre de l'impôt des provinces ou des municipalités.

6.9 Questions sociales

Parmi les diverses questions d'ordre social qui préoccupent actuellement la société canadienne, il convient de mentionner celles qui suivent.

6.9.1 Accroissement de la population âgée

Les données démographiques du recensement de 1981 montrent que la proportion de personnes âgées au sein de la population croît rapidement, et que ce phénomène deviendra un facteur de plus en plus important dans la planification et le financement du coût des programmes de sécurité sociale. En 1981, il y avait au Canada près de 2.4 millions de personnes âgées de 65 ans et plus, soit environ 10% de la population globale. Des projections basées sur les chiffres du recensement indiquent que vers 2001 le Canada comptera 3.4 millions de personnes âgées de 65 ans ou plus, soit 12% de la population entière. Les projections pour 2026 sont de 5.6 millions à 5.8 millions, ou 16% à 19% de la population entière. Cette croissance d'un groupe dont la plupart des membres sont inactifs sur le marché du travail aura des répercussions considérables.

Ensemble, les programmes de sécurité de la vieillesse, de suppléments de revenu garantis et d'allocations aux conjoints ont coûté, en 1971, \$1.9 milliard et touché 1.7 million de bénéficiaires. En 1982, les chiffres correspondants s'établissaient à \$8.6 milliards et presque 2.4 millions de bénéficiaires. On s'attend à ce que les dépenses en question augmentent plus vite que le chiffre de la population, puisque les démographes prévoient que les femmes continueront de vivre plus longtemps que les hommes. Vu qu'en moyenne les femmes actives touchent des rémunérations modestes, on peut s'attendre aussi à ce qu'elles reçoivent des revenus de

retraite modiques au cours des 10 à 20 prochaines années. En fait, les femmes âgées, à moins qu'elles ne partagent les revenus de retraite de leurs époux, formeront un important segment de la population pauvre du Canada. Ce segment accroîtra la demande de supplément de revenu, de services communautaires et, à long terme, de services de soins en institution.

Sous les auspices des Nations Unies, une conférence mondiale sur le vieillissement s'est tenue à Vienne en juillet 1982, pour étudier les solutions possibles aux problèmes courants et futurs des vieillards. La position du Canada en la matière a été exposée dans deux documents, soit le rapport du gouvernement canadien sur le vieillissement, rédigé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (Ottawa), en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux; et le rapport du Conseil consultatif national sur le troisième âge, qui présentait les vues des organismes non gouvernementaux oeuvrant dans le domaine du bien-être des personnes âgées.

Programme Nouveaux Horizons. Spécialement conçu pour le troisième âge, ce programme a été mis sur pied par le gouvernement fédéral en 1972. Il a pour objet d'atténuer l'impression de solitude et d'abandon que les personnes âgées éprouvent dans bien des cas. En vertu de ce programme d'encouragement de l'effort personnel, l'État verse à des groupes de personnes du troisième âge des subventions qui leur permettent de participer à la planification et à la réalisation de projets visant à améliorer leur propre sort et celui des autres personnes âgées de leur collectivité. Les projets que ce programme finance permettent d'établir des services récréatifs, communautaires et d'information, ainsi que des centres d'activités diverses et de loisirs pour vieillards. En 1982, le tiers environ des 2.4 millions de Canadiens retraités participaient au programme.

6.9.2 Réforme des pensions

Le sentiment qu'une réforme des pensions serait opportune découle du fait que les personnes âgées forment un pourcentage sans cesse croissant de la population, et qu'elles auront besoin d'un revenu adéquat pendant leurs années de retraite. En moyenne, une personne âgée sur deux est pauvre, c'est-à-dire que la modicité de ses ressources lui donne droit à un supplément de revenu garanti. Cela signifie que la moitié des Canadiens d'âge avancé n'ont pas de revenu de retraite suffisant.

Divers facteurs, notamment l'incapacité à gagner assez pour accumuler des économies, contribuent à cette insécurité financière de la vieillesse. On pense aujourd'hui qu'il serait possible d'améliorer les régimes de pensions de manière à réduire le nombre de personnes âgées vivant dans la pauvreté. Les ressources du Régime de pensions du Canada n'ont pas l'ampleur qu'il faudrait pour assurer aux pensionnés un revenu additionnel suffisant, au-delà des prestations de sécurité de la vieillesse. La protection que les régimes de pensions privés offrent aux salariés n'est pas adéquate pour plusieurs raisons.